



Commission Médicale de la FFDF

3 rue Gustave Eiffel
78300 Poissy
09 53 68 14 83
medecin.federal@ffdf.fr

Fait à Poissy, le 19 septembre 2016

NOUVELLES CONSIGNES CONCERNANT LES CERTIFICATS MEDICAUX POUR LA SAISON 2016-2017

Afin de suivre les directives ministérielles de début septembre pour la mise en place de la loi santé, il est possible pour cette saison de solliciter un renouvellement de licence sans présentation d'un certificat médical (ni de l'attestation justifiant avoir répondu négativement à chaque rubrique d'un questionnaire de santé) dès lors qu'un certificat médical aura été validé pour la saison 2015-2016.

Les certificats médicaux pourront indiquer une absence de contre-indication aux activités sportives ou au disc golf pour une licence disc golf ou à l'ultimate frisbee pour une licence d'ultimate (la discipline n'a plus besoin d'être mentionnée sur le certificat mais si elle l'est, elle est exclusive pour la discipline).

Le modèle de certificat reste valide pour les nouvelles licences et le nouveau modèle peut être utilisé si vous souhaitez le présenter pour d'autres activités.

ANCIENS LICENCIÉS 2015-2016

Une licence sera validée automatiquement, sans besoin de présenter un nouveau certificat médical, pour tous ceux dont la licence 2015-2016 était valide dans les mêmes conditions.

Si un changement de licence devait intervenir entre la saison 2015-2016 et la saison 2016-2017 (Compétition/Loisir/Surclassement), un nouveau certificat médical devra être présenté.

NOUVEAUX LICENCIÉS 2016-2017

Tous les nouveaux licenciés qui ne possédaient pas de licence FFDF 2015-2016 doivent obligatoirement présenter un certificat médical de non contre-indication au sport en compétition ou en loisir.

SURCLASSEMENT / DOUBLE SURCLASSEMENT

Toute demande de surclassement ou de double surclassement doit continuer à faire l'objet d'un certificat médical datant de moins d'un an.

JOUEURS INTERNATIONAUX

Les joueurs ayant été retenus en équipe nationale après les phases de présélection (journées d'octobre et novembre pour les juniors et le beach notamment) devront présenter un certificat datant de moins d'un an pour intégrer le pôle France.

TOURNOIS CLUBS

Nous attirons l'attention des clubs sur le fait que les joueurs non licenciés qui souhaitent participer à un tournoi doivent présenter un certificat de non contre-indication datant de moins d'un an.

Docteur Proust
Commission Médicale FFDF